

# LES OPÉRATIONS JOURNALIÈRES

## I. Les ventes

### A) La facture de doit

La facture de doit est établie par un fournisseur pour constater la créance sur le client, suite à une vente. C'est donc la traduction d'une vente en comptabilité. (Le règlement interviendra plus tard et fera l'objet d'une autre écriture comptable.)

#### a) qu'est ce qu'une entreprise peut vendre à ses clients :

Des produits finis : c'est à dire que l'entreprise a acheté des matières premières qu'elle a transformées en un produit qu'elle vend à ses clients. Leurs ventes seront enregistrées dans le compte 701 Ventes de produits finis.

Des prestations de service : l'entreprise réalisera un service à l'aide de fournitures pour son client, elle vend son savoir-faire. Ce service s'enregistre dans le compte 706 Prestation de services.

Des marchandises : ce sont des produits que l'entreprise achète et revend sans aucune transformation. Elles s'enregistrent dans le 707 Ventes de marchandises.

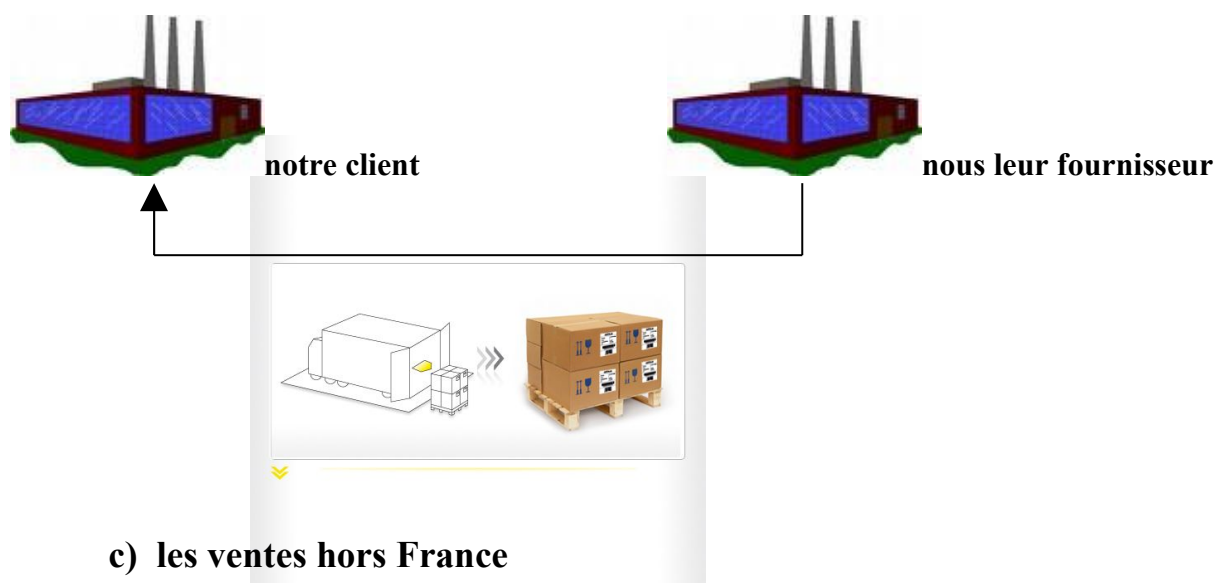
Des activités autres que son activité principale comme du transport, de la manutention, de la formation ... cela s'enregistre au 708 Produits des activités annexes.

#### b) enregistrement comptable d'une facture de vente de marchandises

Exemple d'une écriture de base :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients	Net à payer	
	665 Escomptes accordés	Escompte	
	707 Vente de mdses		Net commercial
	7085 Transport		Port
	44571 TVA collectée		Montant TVA
	4196 Clients Emballages		Emballages

Rappel : on enregistre en premier l'emploi c'est à dire où est passée la ressource sortie. Ici notre marchandise est sortie de notre entreprise, c'est notre ressource, pour « entrer » chez notre client pour être utiliser, c'est un emploi, la naissance d'une créance qui deviendra de l'argent pour nous.



On distingue les ventes intracommunautaires et celles hors de l'Union Européenne par l'utilisation de subdivision des comptes préconisée par le CNC. Cela facilitera la déclaration de TVA (nous reverrons cette partie en janvier dans les opérations périodiques B) opérations avec l'administration fiscale surtout pour les prestations de services qui changeront à partir de janvier 2010).

Donc premier cas, ventes dans l'Union Européenne :

Les livraisons intracommunautaires sont exonérées de TVA.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients	Montant HT	
	70712 Ventes UE		Montant HT

Deuxième cas, ventes hors de l'Union Européenne exemple en Suisse.

Les livraisons dans les autres pays du monde sont aussi exonérées de TVA. Elles sont appelées exportations.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients	Montant HT	
	70713 Ventes export		Montant HT

## d) le report sur la déclaration de TVA

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services .....		
02	Autres opérations imposables .....	0081	
03	Acquisitions intracommunautaires .....		
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....	0081	
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des Impôts)	0040	
3C	Régularisations .....	0036	
	(Important : cf. notice)		
04	Exportations hors CE .....		0032
05	Autres opérations non imposables .....		0033
06	Livraisons intracommunautaires .....		0034
6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France		0029
07	Achats en franchise .....		0037
7A	Vente de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des Impôts)		0043
7B	Régularisations .....		0039
	(Important : cf. notice)		

Ligne 01 reporter le chiffre d'affaire réalisé en France (70711)

Ligne 04 reporter le chiffre d'affaires réalisé en exportation (70713)

Ligne 06 reporter le chiffre d'affaires réalisé avec l'Union Européenne (70712)

## e) Exigibilité de la TVA

Toute somme inscrite au crédit du compte 44571 devient exigible immédiatement par l'État. Elle doit être versée le mois suivant. Il faut étudier :

### 1) Cas des entreprises qui vendent des biens

La TVA est exigible dès l'envoi de la facture et donc les entreprises qui accordent un délai de paiement à leurs clients, doivent verser la TVA à l'État avant de l'avoir reçue de ses clients.

On l'appelle TVA acquittée sur les débits.

### 2) Cas des entreprises qui vendent des services

Les prestataires de services ainsi que les entreprises de travaux immobiliers bénéficient d'un avantage fiscal : la TVA sur les encaissements : la TVA ne devient exigible qu'à l'encaissement du règlement du client. Cela implique un enregistrement spécial et une régularisation.

1<sup>er</sup> temps, l'enregistrement de la facture

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients	Net à payer	
	706 Prestations de services		Montant HT
	4458 TVA sur CA à régulariser		Montant TVA

2<sup>ème</sup> temps, l'enregistrement du règlement

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du règlement	512 Banque 4458 TVA sur CA à régulariser 411 Clients 44571 TVA collectée	Net à payer Montant TVA	Net à payer Montant TVA

Le compte 44571 doit être crédité uniquement au moment de l'enregistrement du règlement.

Le compte 4458 sera soldé au fur et à mesure des règlements.

Les prestataires de services qui ne désirent pas appliquer cet avantage, doivent le signaler sur leurs facture par la mention « TVA acquittée sur les débits ». la TVA est alors traitée de la même manière que pour les ventes de biens : au crédit du compte 44571.

#### **f) Les déclarations des importations et exportations et autres formalités**

**Une déclaration d'échanges de biens (DEB) mensuelle est à produire auprès** du Centre inter-régional de saisie des données (administration des douanes), par les entreprises qui réalisent des opérations d'acquisition ou de livraison intracommunautaires. Cette déclaration est destinée à alimenter une base de données européennes informatisées créées à des fins de contrôle et de statistiques. Pour les échanges avec les pays de l'UE, il faut un **numéro individuel d'identification** : numéro délivré par le service des impôts, attribué aux entreprises redevables de la TVA. Il s'agit d'un identifiant à 13 caractères visant à garantir la sûreté des échanges entre assujettis au sein de l'Union Européenne. Ce numéro doit figurer sur les factures relatives aux échanges intracommunautaires. La mention exonération de TVA « art 262 TER 1 du code Général des impôts ».

Les exportations par le vendeur français sont exonérées de TVA lorsqu'elles remplissent certaines conditions : inscription de mentions concernant l'exportation dans les livres comptables, production d'une déclaration d'exportation visée par le bureau des douanes, le DAU (document administratif unique) rempli par l'entreprise ou un commissaire en douane qui facturera son service par une note d'honoraires. Le DAU sert à calculer la balance commerciale de la France et de justificatif en cas de contrôle de la déclaration de TVA.

### g) La production immobilisée

Une entreprise peut produire un bien qu'elle utilisera elle-même, c'est en même temps un achat et une vente.

Exemple : production d'une machine outil

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	215 Machine outil 44562 TVA déductible sur immo 72 Production immobilisée 44571 TVA collectée	Coût de production Montant TVA	Coût de production Montant TVA

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières premières, des fournitures utilisées ainsi que les différentes charges de production (main d'œuvre, énergie ...)

### B) La facture d'avoir

La facture d'avoir est établie pour constater une diminution de la créance client. Une facture d'avoir peut être établie suite à :

- Une reprise d'articles livrés non conforme ou détériorés et qui ont été facturés au client.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	707 Ventes de marchandises 44571 TVA collectée 411 Clients	Montant retourné Montant TVA	Net à son crédit

- Une remise accordée mais oubliée sur la facture de doit.
- Un rabais accordée suite à un défaut ou une erreur sur des articles livrés et conservés par le client.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	709 RRR accordées 44571 TVA collectée 411 Clients	Montant RRR Montant TVA	Net à déduire

- Un escompte accordé après l'envoi de la facture de doit pour un règlement anticipé.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	665 Escomptes accordés 44571 TVA collectée 411 Clients	Escompte Montant TVA	Net à son crédit

- Une reprise d'emballages consignés

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	4196 Emballages consignés 411 Clients	Emballage	Emballage

Si les emballages consignés non restitués dans les délais prévus, sont considérés comme vendus à un prix de vente TTC égal au prix de la consignation. Une facture de régularisation doit être envoyée.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	4196 emballages consignés 7088 autres produits annexes 44571 TVA collectée	emballages	Emballages HT Montant TVA

## C) Les encaissements sur les ventes

### a) Les avances

La conclusion d'une vente s'accompagne parfois du versement d'une somme d'argent à valoir sur le prix. Mais selon la nature du versement, les effets juridiques sont totalement différents :

- Les arrhes permettent à l'acheteur de se déduire en abandonnant le montant versé au vendeur. Celui-ci peut également se déduire en versant le double des arrhes à l'acheteur.
- Les avances et acomptes sont simplement des versements à valoir sur le prix stipulé au contrat. La vente étant définitivement conclue, une avance est versée avant tout commencement d'exécution de la commande. Les acomptes sont versés sur justification d'exécution partielle (d'avancement des travaux par exemple).

Dans tous les cas, les arrhes, avances, acomptes sont déduits de la facture.

Mais il faut distinguer 2 cas :

- Acompte sur un bien ou une prestation de service dont l'entreprise acquitte la TVA sur les débits :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	512 Banque 4191 Clients, avances reçues sur cde	Versement	Versement

- Acompte sur une prestation de service ou de travaux immobiliers dont l'entreprise profite de son avantage TVA sur encaissements :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	512 Banque 4191 Clients, avances reçues sur cde 44571 TVA collectée	Versement	Montant HT TVA

Il faut faire ressortir la TVA car elle est exigible puisque encaissée pour au moins cette partie du prix.

Puis lors du l'enregistrement de la facture :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients 4191 Clients, avances reçues sur cde 707 Ventes de marchandises 44571 TVA collectée	Reste à payer acompte	Montant HT TVA

Après l'enregistrement de la facture, le compte 4191 doit toujours être soldé.

## b) Les encaissements au comptant

- En espèces

1) Caisse en euros, monnaie nationale

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	5311 Caisse en monnaie nationale 411 Clients	Versement	Versement

## 2) Caisse en devises

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	5314 Caisse en devises 411 Clients	Versement	Versement

En raison de leur situation géographique ou de leur activité, certaines entreprises peuvent être amenées à recevoir des devises : ces devises doivent être converties en euros pour les enregistrer en comptabilité. Le taux de change utilisé est celui du jour de l'enregistrement comptable.

**Attention, si le règlement n'est pas au comptant (c'est à dire vente et règlement ne sont pas le même jour (en espèces ou en chèque), le taux de change à retenir est celui de la signature du contrat de vente, donc on enregistrera une perte ou un gain de change à la date de l'enregistrement du règlement.**

- **Par chèque**

- a) Remise immédiate à la banque**

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	512 Banque 411 Clients	Versement	Versement

- b) Remise différée à la banque**

Lorsqu'une entreprise ne remet pas immédiatement à la banque, les chèques qu'elle reçoit, elle doit utiliser un compte d'attente :

A la réception d'un chèque :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du versement	5112 Chèques à encaisser 411 Clients	Versement	Versement

Puis dépôt à la banque, en fin de semaine par exemple :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du	512 Banque	Versement	



versement	5112 Chèques à encaisser		Versement
-----------	--------------------------	--	-----------

- **Par carte bancaire**

La pièce justificative est le double de la facture remis au client. Le principe et les écritures sont les même que pour les chèques. Les informations sont généralement transmises directement à la banque lors de la transaction (transfert journalier ou immédiat dès l'impression du ticket). Des commissions sont prélevées par la banque c'est pourquoi certains commerçants mettent un plancher pour les règlements par carte bleu.

- **Par virement**

Un client peut faire virer une somme directement sur le compte de l'entreprise. La pièce justificative sera un avis de crédit d notre banque. Mais il peut arriver que les banques n'envoient pas systématiquement un avis pour ce type d'opération, alors l'entreprise s'aperçoit d'un virement lorsqu'elle fait un état de rapprochement et comptabilise alors le règlement effectué.

### c) Les ventes au comptant

Ce type d'opérations concerne essentiellement les magasins dont tous les clients règlent immédiatement. La pièce justificative est le récapitulatif de la caisse enregistreuse qui fournit les totaux de la journée et les différents taux de taxe et les catégories à comptabiliser.

Ticket du 17 septembre 2009		comptabilisation :		
		comptes	Débit	Crédit
Espèces :	1250,65	5311	1250,65	
Cartes bancaires :	3665,50	512	8541,40	
Chèques :	<u>4875,90</u>			
Total TTC	9792,05	707	8187,33	
		44571		1604,72
TVA à 19,60% :	1604,72			

### d) Les escomptes conditionnels

Une facture peut offrir au client 2 modes de règlement :

- Au comptant avec escompte (sous 8 jours)
- Avec un délai pour régler mais sans escompte

C'est le client qui choisit le moment où il va payer et par conséquent combien il va payer. En cas de règlement au comptant, le montant réglé sera différent du montant indiqué sur la facture.

#### 1. Avec une facture d'avoir de régularisation

Ex :

Envoyé le 8/09/09 la facture n°647 à TIERS à régler à 30 jours fin de mois ou sous 8 jours avec escompte de 1,5%.

Date	Comptes	Débit	Crédit
8/09/09	411 Clients	1112,28	
	707 Ventes de marchandises		930,00
	44571 TVA collecté sur ventes		182,28

Le 14/09/09, nous recevons un chèque de 1095,60 pour régler la facture n°647.

Date	Comptes	Débit	Crédit
14/09/09	512 Banque	1095,60	
	411 Clients		1095,60

Le 15/09/09, nous envoyons une facture d'avoir n° A35 pour escompte accordé règlement sous 8 jours.

Date	Comptes	Débit	Crédit
15/09/09	665 Escomptes accordés	13,95	
	44571 TVA collectée sur ventes	2,73	
	411 Clients		16,68

#### 2. Sans facture d'avoir de régularisation

L'entreprise peut simplifier cette opération en indiquant sur ses factures « escompte net de taxe ». Dans ce cas, elle est dispensée d'établir un avoir et de régulariser la TVA sur l'escompte accordé.

Reprenons le même exemple que dans le point 1, sur la facture, la mention « escompte 1,5% net de taxes ». lors du règlement, on enregistrera :

Date	Comptes	Débit	Crédit
14/09/09	512 Banque	1095,60	
	665 Escomptes accordés	16,68	
	411 Clients		1112,28

## e) Les effets à recevoir

Vocabulaire à savoir :

TIREUR : celui qui crée la lettre de change (fournisseur)

TIRÉ : celui qui paiera la lettre de change (client)

SOUSCRIPTEUR : Celui qui crée le billet à ordre et qui le paiera (client)

DOMICILIATAIRE : la banque qui sera chargée de payer l'effet (banque du client)

BÉNÉFICIAIRE : celui qui reçoit l'argent (fournisseur)

Les effets de commerce permettent de matérialiser une créance payable à une certaine échéance. Il existe deux d'effets de commerce :

- La lettre de change est établie en même temps que la facture. Les deux documents sont envoyés au client. Si celui-ci décide de régler par ce mode de paiement, il doit renvoyer à son fournisseur l'effet accepté.
- Le billet à ordre : c'est le client qui prend l'initiative de rédiger et d'envoyer au fournisseur un billet à ordre en règlement d'une facture.

### 1. La création de l'effet à recevoir

L'enregistrement se fait en deux temps :

La facture :

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la facture	411 Clients 707 Ventes de marchandises 44571 TVA collectée	Net à payer	Net Commercial Montant de la TVA

A la réception de la promesse de règlement, soit une lettre de change, soit un billet à ordre

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la réception	413 Clients effets à recevoir 411 Clients	Montant	Montant

### 2. La remise à l'encaissement

Quelques jours avant l'échéance, le bénéficiaire remet à sa banque, les effets que la banque devra encaisser pour lui.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la	5113 Effets à l'encaissement	Montant	

remise	413 Clients effets à recevoir		Montant
--------	-------------------------------	--	---------

### 3. L'avis de crédit

Quelques jours après l'échéance, le bénéficiaire recevra de sa banque un avis de crédit l'informant que les effets ont bien été encaissés. Une commission avec TVA est perçue par la banque à enregistrer en même temps ou séparément.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de l'avis de crédit	512 Banque 627 Services bancaires 44566 TVA déductible sur ABS 5113 Effets à l'encaissement	Montant net Commission TVA sur commission	Montant nominal

### 4. les effets impayés

Le montant de l'effet impayé est inscrit à nouveau au débit du compte 411 Clients majoré des frais bancaires.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de l'enregistrement	411 clients 627 Services bancaires 44566 TVA déductible sur ABS 512 Banque	Nominal Frais TVA sur Frais	Nominal+frais TTC

Il est possible avec l'accord du client, de lui faire régler les frais d'impayés. Et donc on lui renvoie une lettre de change augmentée des frais.

### 5. La remise à l'escompte

Si une entreprise a besoin de liquidités, elle peut vendre ses effets à recevoir à sa banque sans attendre l'échéance en contrepartie, elle règlera des intérêts.

La remise à l'escompte

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la remise	5114 Effets à l'escompte 413 Clients effets à recevoir	Montant	Montant

L'avis de crédit

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de l'avis de crédit	512 Banque 627 Services bancaires 44566 TVA déductible sur ABS	Montant net Commission TVA sur commission	

	661 charges d'intérêts 5114 Effets à l'escompte	Intérêts	Montant nominal
--	--	----------	-----------------

Ou en deux opérations

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de l'avis de crédit	512 Banque	Montant	
	5114 Effets à l'escompte		Montant

Puis lors du rapprochement bancaire, on « découvre » le montant des frais et intérêts.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du rapprochement	627 Services bancaires	X	
	44566 TVA déductible sur ABS	X	
	661 Charges d'intérêts	X	
	512 Banque		Montant prélevé

#### 6. La lettre de change relevé ou billet à ordre relevé

L'acceptation par le client de payer sa créance au fournisseur est sous-entendue. Aussi le fournisseur peut envoyer directement l'effet (papier ou télé transmission) à sa banque. Celle-ci préviendra la banque du client qui lui demandera son autorisation de payer.

**Attention :** dans ce cas, la créance « restera » au débit du compte 411 Clients jusqu'à l'encaissement.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de l'avis de crédit	512 Banque	X	
	627 Services bancaires	X	
	44566 TVA déductible sur ABS	X	
	411 Clients		X

#### f) Le retard de paiements des clients

Si les conditions générales de ventes le prévoient, des pénalités de retard peuvent être réclamées au client s'il ne paye pas à l'échéance prévue.

Exemple :

Le 15/09/09, envoi de la facture avec règlement sous 30 jours sous peine de pénalités de 11,50% sans mise en demeure au préalable.

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour de la	411 Clients	119,60	

facture	707 Ventes sur marchandises		100,00
	44571 TVA collectée		19,60

Le 10/10/09, le client nous informe qu'il ne peut payer à l'échéance du 15/10. il demande s'il peut le faire fin décembre. Nous lui donnons notre accord en lui signifiant le montant des pénalités de retard : normalement, on calcule en jours (360)

somme due TTC x taux x durée  
Période de référence

Ici  $119,60 \times 11,5\% \times 45/360 = 1,72$

Date	Comptes	Débit	Crédit
Le 10/10/09	411 Clients	1,72	
	7631 Revenus des créances commerciales		1,72

Puis nous recevons un chèque à la deuxième date

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du	512 Banque	121,32	
dépôt	411 Clients		121,72

### g) Les chèques impayés

Le montant du chèque impayé est inscrit à nouveau au débit du compte client 411

Date	Comptes	Débit	Crédit
Jour du refus	411 Clients	Montant	
	5112 Chèques à encaisser ou 512		Montant

Les frais de poursuite en recouvrement sont enregistrés soit au compte de charge externe (services bancaires et assimilés) si l'entreprise les prend en charge, soit au compte du client.